

Image not found or type unknown



Rémunération du dirigeant via une auto-entreprise

Par **plusdego**, le **06/02/2010** à **09:19**

Bonjour à tous et toutes,

voici donc mon premier message sur ce forum que je lis régulièrement depuis un certain temps. J'ai créé une société de type SAS il y a deux ans dont je suis président et actionnaire majoritaire.

Après ces deux premières années d'activité, l'entreprise est en position rde me verser mes premiers salaires. J'essaye de réduire un peu les charges pour pouvoir me verser un salaire correct.

Est-il possible pour moi de créer une auto-entreprise (taxée à 23% impôt sur le revenu compris) qui facturerait des honoraires de conseil à mon entreprise ?

Bien cordialement,

Rémy